BRUDED

Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable

Breizh ar maezioù ha maezkérel evit an diorren padus

Rencontre sur les projets de commerces / tiers-lieux, en zone rurale

▶ **Le 4 mai 2022, à Saint-Maugan (35)**

M. Charles-Edouard FICHET, maire de Saint-Brieuc-de-Mauron et administrateur de Bruded, accueille les participants, et souligne la forte participation, d'autant que la rencontre proposée a lieu un jour de semaine, ce qui révèle l'intérêt pour le sujet. Il fait remarquer la présence de partenaires techniques et financiers, notamment le Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

Ce compte-rendu s'articule autour de plusieurs temps :

- *une synthèse des éléments de démarche et des clés de réussite qui ressortent des réalisations observées au sein du réseau BRUDED*
- ***le témoignage de Saint Maugan** (35) : un projet de tiers-lieu pour recréer du lien social suivi de questions-réponses sur le projet et des clés de réussite identifiées*
- ***le témoignage de Lanmodez** (29) : le bar-épicerie communal renait sous forme associative après un an de fermeture, puis questions-réponses sur le projet et des clés de réussite identifiées*
- ***Les partenaires et dispositifs de soutien d'un tiers-lieu***

1. Tiers-lieux, éléments de cadrage : les différents cas de figure

Par Camille Ménec, chargée de développement BRUDED

Il existe autant de définitions du terme « tiers-lieu », que de tiers-lieux ! Il s'agit souvent des lieux de rencontres, de partage entre habitants. En milieu rural : il s'agit souvent de lieux hybrides, où plusieurs activités sont proposées: bar, épicerie, restauration, entraide, échange de savoirs, expositions, animation culturelle, co-working, jardins partagés... Nous avons identifié au sein du réseau de BRUDED 3 cas de figures principaux :

- **un projet porté puis géré par la collectivité.** La collectivité est généralement propriétaire des bâtiments et salarie éventuellement une personne pour animer le lieu. Ex : médiathèque-tiers-lieu, espace-jeune-tiers-lieu, …
- **un projet impulsé par la collectivité dont la gestion est confiée à une autre structure (association, collectif d'habitants, SCIC…)**

Ex : épiceries notamment

- **un projet à l'initiative de porteurs de projets (habitants, SCIC…) que la collectivité décide de soutenir** .

Ex : bar-epicerie-restaurant

➔ ***Voir la présentation « Tiers-Lieux : éléments de démarche et clés de réussite »***

2. Saint-Maugan (35) : un projet de tiers-lieu pour recréer du lien social

↗ Témoignage de Etienne Bonnin, maire de St Maugan, et de l'association "Collectif La Belle Cheum"

***La municipalité (537 habitants), en réfléchissant sur les moyens de redynamiser le bourg, a envisagé la création d'un tiers lieu. Dans la même période, un collectif de trois jeunes Rennais intéressés pour s'impliquer dans un projet créant une dynamique sociale et solidaire en milieu rural, a contacté la mairie.Les élus et le collectif unissent alors leurs compétences et leurs moyens pour faire émerger un projet multithématique (épicerie, petite enfance, ateliers de réparation, art et culture, …), en y associant les habitants et en sollicitant différents partenaires*.**

L'envie de trouver des solutions innovantes, pour redynamiser le bourg

En 2020, l'équipe municipale change. En s'emparant des projets de la commune, elle dresse un constat à la fois positif et négatif : la population a beaucoup changé, elle est devenue plus hétérogène, et elle a également diminué (moins 40 habitants en 10 ans, sur une population totale de 537 habitants). Par ailleurs, sa zone artisanale est vide, et malgré la présence de quelques artisans,

la mairie se demande comment relancer une activité économique. L'équipe organise donc sa réflexion autour de la problématique du lien social et de l'investissement des jeunes, dont il est difficile d'attirer l'attention.

La création d'un tiers-lieu à vocation multiservices (épicerie, accueil d'enfants…) apparait comme une solution pertinente.

Un alignement de planètes !

A l'automne 2021, la mairie reçoit un mail provenant d'un groupe de jeunes Rennais souhaitant s'impliquer bénévolement dans un projet créant une dynamique sociale et solidaire en milieu rural, et s'installer dans la commune qui les recevra. Il s'agit d'un petit collectif de jeunes actifs, souhaitant mettre leurs compétences en éducation populaire et artistique, au service d'un projet de territoire : Charlotte Bouilleau, Tristan Begasse, Alexis Grelier. Le maire les reçoit et expose le projet du conseil municipal. L'animation sous forme d'ateliers de travail avec les habitants proposée par le collectif correspond tout à fait à la volonté de la mairie d'initier et de soutenir un projet de tiers-lieu, mais sans le porter elle-même. Le maire met en relation les jeunes avec une habitante susceptible de leur proposer une maison à louer en colocation. Le projet est lancé,

Le besoin d'ingénierie, puis le lancement du projet

Face à cette envie partagée, il faut toutefois structurer le projet et pour cela, la mairie se rapproche du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, à deux titres :

- via l'appel à projet du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine « Revitalisation des centres bourgs », une étude sur le devenir de Saint Maugan, à horizon 2030 est lancée. *«Nous avons la chance de pouvoir compter sur M. Robin, agent du Département, qui, dans le cadre de sa formation à l'Université de Rennes, a choisi notre commune comme support de son stage. Il étudie le développement des territoires ruraux et travaille sur les méthodes d'accompagnement pouvant être mises en œuvre pour aider à ce développement. Le but est d'élaborer des fiches actions qui détermineront les projets à mettre en place et les subventions à demander pour les financer »*. M. Robin a ainsi, sollicité les habitants.
- En lien avec le collectif de jeunes, une association est créée, afin de répondre à un autre appel à projets du Département : « Économie Sociale et Solidaire ». Le financement obtenu donne des moyens pour travailler spécifiquement sur le projet de tiers-lieu.

En parallèle, les élus ont souhaité s'inspirer de projets de tiers-lieu, et ont visité celui de Montfort-sur-Meu, porté par l'association CEHAPI. Dans l'attente d'un éventuel futur bâtiment, la commune acquiert un terrain en cœur de bourg, disposant d'une maisonnette et d'un garage, qui sont mis à disposition du projet.

La mobilisation citoyenne

L'appel à mobilisation se fait notamment via la revue de la commune *« La lettre malganaise ».* Les compétences des 3 jeunes gens en animation et en éducation population permettent de proposer des ateliers aux habitants, pour faire remonter les envies et les idées. Suite aux échanges, 3 grandes thématiques se dégagent autour de l'alimentation, l'accueil de la petite enfance et l'art et la culture:

Le fil rouge de l'animation des facilitateurs porte sur la liberté très large offerte aux habitants : la participation n'est pas limitée aux seuls habitants de Saint-Maugan, et la notion de « non-engagement » est mise en avant : chacun est libre de participer quand il le veut. « *de manière étonnante, cette liberté a plutôt facilité la participation et l'engagement à porter des activités* ». La mise à disposition d'un lieu ouvert en permanence est également un élément fort de l'animation du projet : au-delà du concept, il y a un lieu identifié pour les habitants.

Des activités co-construites et concertées avec les acteurs économiques

Parmi les actions souhaitées, l'idée d'un marché se dégage. Il se tiendra dans le garage attenant à la maisonnette, située en centre-bourg. Le lien est fait avec une association malganaise, qui met à disposition des tables. En échange, et afin de favoriser

le lien social, il est convenu la possibilité pour toute association malganaise, de pouvoir tenir une buvette lors du marché, afin collecter des bénéfices et favoriser la convivialité.

Pour éviter toute concurrence avec le bar existant dans le bourg, le maire se met en lien avec celui-ci. Le marché avec sa buvette sera programmé le mercredi, jour de fermeture du bar.

La première expérimentation du marché est un succès, décision est prise de poursuivre et depuis janvier 2022, c'est un marché hebdomadaire !

Une gouvernance fluide avec la collectivité

Les premiers contacts entre le collectif des trois facilitateurs et la municipalité se sont faits en septembre 2021, une association s'est créée en janvier 2022. En mai 2022, date de la rencontre, un lien formel existe uniquement entre l'association et le Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de l'appel à projet. Il n'y a aucune convention entre l'association des facilitateurs et la municipalité.

La maisonnette et le garage qui sont identifiés et utilisés, sont mis gracieusement à disposition par la mairie. A terme, l'objectif est de pouvoir financer un poste d'animation qui soit pérenne, sans doute via une seconde association, composée d'habitants. Pour cela, il faut imaginer des activités économiques qui permettent de rémunérer cet emploi.

Le positionnement des jeunes facilitateurs est atypique **:** ils se sont positionnés non pas en *porteurs de projet*, mais en *facilitateurs,* leur souhait est d'amorcer le projet, pour qu'à terme, il soit porté uniquement par les habitants.

> ***C'est sur ce projet de tiers-lieu que s'appuie la politique de redynamisation de notre bourg. On a eu la chance d'avoir un collectif de porteurs de projet qui nous ont proposé bénévolement leurs services.***
>
> ***E. Bonnin, maire de St Maugan***

↗ *Echanges libres sur le projet de Saint-Maugan*

Q : La question de la création du marché hebdomadaire e t-elle été étudiée à l'échelle intercommunale ? Il y a déjà un marché à Iffendic…

➔ R (maire) : nous n'avons pas fait d'étude en amont, ça s'est fait très vite. Les consommateurs du marché de Saint Maugan, ne prennent pas la voiture. Ils ne sont par ailleurs pas consommateurs au marché d'Iffendic. Par ailleurs, le maraicher qui vend sur Saint Maugan est celui qui vend sur le marché d'Iffendic, il n'y a donc pas de conncurrence. Le marché de Saint Maugan est un « plus » pour beaucoup de gens.

Q : Il y a ici 3 types d'acteurs (mairie, habitants, porteurs de projet). Comment se fait la répartition des rôles ? Il peut y avoir des tensions, si l'un d'entre eux sort de son rôle ?

➔ R (maire) : pour le moment, il n'y a pas de tension, mais ça peut venir. Aucun acteur n'a le chapeau d'honneur ! Ceci dit, le rôle du maire est de s'intéresser à l'économie du village, aux besoins d'ordre général, je ne m'en suis jamais caché : il ne faut pas perdre de vue ses objectifs politiques (au sens noble du terme).

➔ R (facilitateur) : nous, en tant qu'association de facilitateurs, nous avons un rôle particulier, celui de chercher les moyens pour qu'il n'y ait pas de gens qui prennent le dessus. Notre objectif à terme est de faire en sorte que l'environnement que l'on crée soit autonome, ça veut dire création d'une association d'habitants, différente des facilitateurs pour qu'elles acquièrent ses propres compétences et règles d'organisateurs. Le but ultime pour les « facilitateurs » est de s'effacer à la fin. Pour l'instant, tout le monde voit l'intérêt collectif et territorial du projet.

Q : Quel est votre statut ? quelle est la convention qui lie la commune et vous ? Est-ce qu'il y a des habitants hostiles au projet ?

- ➔ R (facilitateur): nous sommes en cours de projet. Nous sommes arrivés sur la commune en septembre 2021, et une association s'est contituée en janvier 2022 pour répondre à un appel à projet du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Les 6 premiers mois, il n'y avait pas de convention, uniquement une volonté partagée. Aujourd'hui, nous sommes liés avec le Département, qui nous alloue la totalité de la subvention pour constituer la communauté qui fera vivre le tiers-lieu
- ➔ R (maire) : les choses se passent de façon informelle pour l'instant. Ensuite, la convention va définir l'usage de la maison, etc. Oui, il y a des récalcitrants ! Le projet se veut flou dans la destination, mais il faut être clair sur les objectifs, … ce qui peut limiter la liberté de ceux qui entreprennent. La commune s'investit, elle n'attend pas de retour sur investissement, mais elle n'investit pas en pure perte non plus ! Ce qui génère des interrogations auprès des habitants.
- ➔ R (facilitateur): la dimension floue génère des questions. On prend ça en compte, il faut réagir quand les questions surgissent. Nous avons conscience que le projet ne rassemble que 50 personnes, sur 530 habitants. Au marché par exemple : il est certes bio, non parce que c'était une volonté initiale. Il s'agissait de créer point de vente de fruits et légumes sur St Maugan. Le hasard a fait que le maraicher qui s'est investi était installé en bio.

Q : « Facilitateur » est un nouveau métier. Comment êtes-vous rémunérés ? Via l'appel à projet du département ? Quelle est la durée de la convention ?Uune fois que tiers-lieu sera mis en place, vous repartez sur d'autres villages et vous recommencez ?

- ➔ R (facilitateurs): à l'origine, nous n'avions aucun autre objectif que celui de venir dans un village en tant qu'habitants. Le fait est que nous avons des compétences et du temps. Nous sommes bénévoles depuis le début, nous avons nos propres activités économiques et ça nous va. On ne s'attendait pas à l'appel à projet qui finance un poste pendant 6 mois. Nous avons démarré sans penser à la création d'un poste salarié.
- ➔ R (maire) : le projet est en phase d'émergence. A terme, il faudrait parvenir à avoir au moins un emploi pérenne, parce qu'on en aura besoin. Il faut développer des activités économiques qui permettent de rémunérer cet emploi. Quand le tiers-lieu sera mature, ce sera nécessaire, c'est ce vers quoi nous devons aller.

Q : Est-ce qu'il y a des associations dans la commune ? Quel est l'interface entre ces associations et la future association ?

- ➔ R (facilitateurs) : l'objectif est que le tiers-lieu soit un lieu auquel les associations existantes seraient adhérentes. Une randonnée a été organisée via le tiers-lieu, mais c'est une association de St Maugan qui a porté la randonnée. Nous voulons créer de l'entraide entre associations. Par exemple, pour le marché de ce soir, on a demandé si une association voulait tenir une buvette, eh bien, c'est l'association de gym du village qui va la tenir, et récolte les bénéfices.

Q (Association Bretagne tiers-lieu) : Vous faîtes partie des tiers lieux qui travaillent en collaboration avec la puissance publique. Vous allez peut-être entrer dans un creux de la vague… Comment pensez-vous garder votre autonomie par rapport au Politique ? Comment anticiper un essouflement des bénévoles ?

- ➔ R (facilitateurs) : On réfléchit maintenant à comment s'organisent les plénières, en animation horizontale. Depuis le début, nous insistons sur la notion de non-engagement. Quand ce cadre est présent, les gens s'investissent. Par ailleurs, le 2ème élément important est le lieu de rencontre, qui n'a pas d'objectif particulier.
- ➔ R (facilitateurs) : on s'est posé la question « comment on fait sans les financements ? ». Si on trouve des fonds début du projet, ce sera compliqué ensuite de poursuivre, sans argent. Nous avons fait les choix de vie qui permettent d'avoir du temps, et à titre personnel, la réflexion « comment on fait sans argent ? » est toujours présente.
- ➔ R (maire): c'est un projet fondamentalement politique. Nous avons la chance d'accueillir à St Maugan ces jeunes gens. Je veux qu'ils restent sur le territoire, leur enthousiasme et leurs compétences sont remarquables. La configuration finale de ce projet, on ne la connait pas. C'est grâce à l'activité économique que le projet se poursuivra, et c'est à la collectivité de prendre part à cela sans empiéter sur la liberté des uns et des autres. C'est une alchimie, ça peut exploser en vol, mais ca vaut le coup d'essayer !

Q : Quel est le montage juridique, aujourd'hui ?

- ➔ R : il y a deux associations. La 1ère a été créée pour pouvoir répondre à l'appel à projet du Département. La 2ème est là pour animer le tiers-lieu.

Q : Quand le lieu est-il ouvert ?

- ➔ R (maire): C'est un tiers-lieu expérimental, fait d'événements, fait d'un marché hebdo, et de réunions. Dans la plupart des cas, c'est la mairie qui ouvre le garage, fermé à clef. Il est notamment ouvert tous les mercredis pour le marché. La maisonnette attenante est vide et ouverte aux quatre vents, sans problèmes de squatteurs. Tout cela est temporaire, c'est la raison pour laquelle le jour où on aura un lieu dédié (construction ?), nous auront un locataire.

Quels sont les écueils à éviter ? Les points de vigilance ?

Points de vigilance	Leviers pour amplifier l'action
Eviter toute forme de concurrence, rechercher les complémentarités : penser le projet à une échelle supra-communale	Implication de toutes les parties prenantes : commerçant, mairie, comité des fêtes, associations locales, habitants
Convention qui cadre les objectifs/usages du bâtiment entre mairie/asso porteuse du projet	Association pilote = interface mairie/habitants
S'assurer de la continuité une fois les facilitateurs partis	Objectifs clairs/portage politique fort
Penser dans la phase d'émergence à l'équilibre économique du projet	Valeurs partagées : fluidité/ « on recherche tous l'objectif collectif et territorial, « simplicité dans les relations », « liberté »
La collectivité ne doit pas prendre la place/bloquer la liberté des porteurs de projet et des habitants	Ouverture/éclectisme. Réactivité *« tout est possible pour peu que les habitants le souhaitent, s'impliquent et qu'on a les moyens »*
Définir la-les responsabilités = ouverture/fermeture du lieu	Gouvernance où chacun peut s'impliquer facilement, *« aucune obligation de s'impliquer dans le temps »*
	Diversité/variété des activités et des services proposés
	Concrétisation rapide « en un mois, on avait lancé notre marché de producteurs »
	Rechercher les complémentarités et non la mise en concurrence avec les commerces/associations existants
	« Oser, essayer »

3. Lanmodez (29) : Le bar-épicerie communal renaît sous forme associative après un an de fermeture

↗ ***Témoignage de Lydia Domancich, maire de Lanmodez et Rémi Paranthöen, bénévole de l'association Le Relais de Lanmodez***

Élus et habitants de cette petite commune littorale (420 habitants) se sont mobilisés et engagés pour ré-ouvrir le bar-épicerie créé 25 ans auparavant, et en refaire le cœur de la vie communale. Le projet fait le pari des circuits courts, des services à la population, du lien social et de la culture et l'implication des habitants.

Une institution pendant plus de 25 ans

Un café-tabac animait le bourg depuis de nombreuses années. Dès sa vente, en 1993, la commune a fait le choix de racheter le fonds de commerce (bâtiment et logement). Après quelques années de reprise économique, la partie épicerie a fermé en 2019.

Un conseil consultatif

En décembre 2020, le nouveau conseil municipal a souhaité associer les habitants à la réflexion : un conseil consultatif composé d'élus et d'habitants est constitué pour plancher sur le projet. Il a pour mission de " *réaliser une enquête auprès des habitants afin de connaitre leurs souhaits et leurs attentes, de collecter les informations utiles à la prise de décision des élus.*" Il s'est également intéressé aux différents modes de gouvernance et de gérance, aux possibilités de financement. Le groupe a mené des entretiens avec des habitants dont d'anciens élus, les associations, un producteur de pain local, des actifs sur la commune et les voisines, des porteurs de projets similaires, des spécialistes de l'économie sociale et solidaire, …

La clientèle existe

La commune propose des animations culturelles estivales. Le bar en accueillera toute l'année. Il est ressorti de ce bilan une vraie attente pour un bar-épicerie qui rende une grande diversité de services aux habitants et aux touristes, qui soit aussi un lieu de vie et de lien social. Une majorité des sondés est convaincue de la viabilité de l'épicerie si elle se démarque des grandes surfaces : produits frais et locaux, vrac, … tout en gardant une vocation de dépannage pour les produits de base.

Vers un projet associatif …

Il est vite apparu qu'il serait difficile de trouver de nouveaux gérants prêts à s'engager sur les objectifs de ce projet d'utilité publique. D'où la réflexion du conseil consultatif sur la possibilité qu'il soit porté d'emblée par un groupe d'habitants bénévoles assurant dans un premier temps son fonctionnement au quotidien au sein d'un association puis d'une SCIC. La réflexion sur le statut juridique et la gouvernance a été approfondie avec des spécialistes et enrichie par des retours d'expériences :

… de ''vie communale '

Le constat a été que les attentes et les besoins sont sensiblement les mêmes qu'il y a trente ans alors que la sociologie de la commune est bien différente. Le conseil municipal valide le principe d'un projet soutenu par la commune et porté par une association créée en février 2021, '' Le relais de Lanmodez '', dans l'attente de la création d'une SCIC. Les habitants ont été consultés lors d'une réunion publique qui avait aussi pour objectif d'attirer des bénévoles et des producteurs locaux. Dès lors tout est allé très vite et l'ouverture s'est faite en mai 2021.

Un soutien communal

La commune et l'association sont liées par un bail dérogatoire type d'une durée d'un an renouvelable. Pour faciliter le démarrage, le conseil municipal a fixé le loyer à 250€ par mois avec gratuité les trois premiers mois, et demi-tarif les trois suivants. Elle a financé des travaux (agrandissement de la salle par le déplacement du bar) et des achats (vrac, armoires réfrigérées plus économes en énergie, caisses et balances aux normes). Au total, 250 heures de bénévolat ont été nécessaires pour réaliser les travaux.

Deux mi-temps créés !

Les clients ont été nombreux dès l'ouverture en mai. Une quinzaine de membres de l'association se relayait pour les servir. Ce démarrage réussi a permis de créer avant l'été un premier poste à mi-temps confié à une personne qui a tenu un bar pendant trente ans dans une commune voisine. Un second mi-temps est venu conforter l'équipe à l'automne. En plus de l'épicerie de base, le magasin propose des produits de plus d'une dizaine de producteurs locaux, du vrac et des surgelés, un rayon bio et un dépôt de pain.

> ***On ne peut pas se dire « je fais un commerce et c'est bien comme ça ». Le marché, les spectacles et le bar-épicerie forment un tout !***

Lydia Domancich, maire de Lanmodez

↗ *Echanges libres sur le projet de Lanmodez*

Q : Nous menons une réflexion au Pays de Brocéliande sur la démarche « territoire zéro chômeurs ». Dans l'esprit du tiers-lieu, comment on pourrait faire une synergie entre ces 2 objectifs ?

➔ R (maire) : Nous n'entrons pas dans les cases pour les subventions du Feader, de la Région…. Tout a été fait avec des dons et des investissements personnels. Nous avons toutefois bénéfcié de la subvention du Trophée de la vie locale, accordée par le Crédit agricole, la Région et le Département. Nous ne recevons rien de notre communauté de communes.

Q : En tant que commune de bord de mer, vous arrivez à salarier malgré les variations de n populations entre l'été et l'hiver ?

➔ R (maire) : oui, parce qu'on travaille pour les habitants, pas pour les touristes. Nous avons mis en place des concerts une fois/mois à l'église, nous avons créé un festival. Les activités qui sont proposées, ont lieu l'hiver, et pas l'été. Chacun peut venir avec son activité, c'ets très participatif. On en discute, on la met en place (café littéraire, cinéma…).

Q : c'est l'association qui embauche les salariés ? y a t'il une convention ?

➔ R : les salariés sont bien ceux de l'association, ce ne sont pas des employés communaux, la municipalité est simplement bailleur du lieu. Nous faisons payer un loyer à l'association de 250€/mois.

Q : Quand on est élus, on passe par des moments angoissants vis-à-vis de ces projets, la population qui vient, qui vient pas… comment vous voyez le projet dans l'avenir ?

➔ R : Que ce soit dans le café ou dans les animations de la mairie, la participation demandée aux habitants est libre, et l'artiste est payé par la commune. Le marché, les spectacles, le commerce, c'est un tout. On ne peut pas se dire « je fais un commerce et c'est tout ». Le marché est un point essentiel. Il faut maintenir la participation des citoyens, en faisant appuyant les instances comme les comités consultatifs. Il y a en un pour le café, un autre pour l'aménagement du bourg.

Q : Concernant les animations, si l'artiste est payé, on entre dans le champ de l'économie. Dans un contexte tiers-lieu, on n'a pas toujours la réponse publique ?

➔ R : la mairie a fait appel à un prestataire de services (tourneur), c'est lui qui monte tous les dossiers, pour avoir les subventions. Une chose essentielle à avoir en tête, quand on est élu : se dire « je suis élue, d'accord, mais les autres savent, si je sais les écouter, ca va marcher ». Au début, notre communauté de communes était sceptique sur le projet, car c'est une situation nouvelle ! C'est politique, c'est aux élus d'évoluer.

Quels sont les écueils à éviter ? Les points de vigilance ?

Points de vigilance	Leviers pour amplifier l'action
Salariés qui habitent proche du lieu	Etre propriétaire des murs et du fonds de commerce
Complémentarité des activités proposées	Réactivité *« ouverture rapide du lieu »*
Posture coopérative des élus « *il faut que l'on bouge, nous les maires* »	Complémentarité *« Le marché fait vivre le commerce »*
Communiquer largement sur ce qu'on propose	Des financements privés provenant des habitants impliqués
Le bar est sous le régime du GUSO = 6 manifestations max dans l'année	Des salariés très impliqiués *« qui parfois font du bénévolat »*
Tarif libre pour toutes les activités/spectacles (mais payer les artistes selon leur devis)	Chantiers participatifs de rénovation du lieu
Prestataire de service pour la programmation de spectacle	A terme, passer en SCIC ? avec habitants/producteurs/mairie
Suggestion d'un participant : sappuyer sur le dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » pour porter l'activité	Programmation culturelle portée à la fois par l'aso/par la commune qui soutient
Modèle économique du lieu à planifier et anticiper, pour que l'investissement bénévole ne devienne pas une contrainte trop forte, qui repose sur quelques personnes	Loyer modéré 250€ pour 200-250 m2
	Attractivité touristique

Partenaires et dispositifs de soutien d'un tiers-lieu

Au cours des échanges, plusieurs acteurs ont été identifiés comme pouvant apporter un soutien technique ou financier dans l'émergence, la conception, la gestion ou l'animation d'un Tiers-Lieu

- Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, pour les appels à projet
- Conseil Départemental des Côtes d'Armor, subvention Plan de relance
- Association La Belle Cheum (Iffendic)
- Association Bretagne Tiers-lieux
- CIGALES : clubs de financement solidaire
- Crédit Agricole, « Trophée de la vie locale »
- CAF : espace de vie sociale et la « Prestation services jeunes » (aide au financement de postes d'animateurs) »
- Tourneurs ou structures professionnelles spécialisées dans la diffusion et la programation musicale, théatrale… et qui peuvent mettre en contact les collectivités avec des groupes, des compagnies de théatre et s'occuper des déclarations administratives (SACEM, SACED, cachets…)
- Pôles ESS peuvent accompagner les communes pour :
    - Identifier les besoins
    - Trouver des porteurs de projet
    - TAG révélateur
- Formation « facilitateur de tiers-lieux » par Bretagne Tiers-Lieux
- Formation DEJEPS formation tiers-lieu
- MOVILAB = wikipedia des tiers-lieux
- GIP-café-culture : https://gipcafescultures.fr/

CONTACT :
BRUDED - 19, rue des Chênes - 35630 Langouët - contact@bruded.fr – www.bruded.fr

LISTE DES PARTICIPANTS OU EXCUSES*

Collectivité	Prénom	NOM	Fonction
Ass. Bretagne Tiers-Lieux	Arnaud	Bonnet	Co-fondateur et coordinateur
Communauté de Communes du Kreiz Breizh	Anne Laure	Hamon	Chargée de mission Fabriques de Territoire (tiers-lieux)
Département Ille et Vilaine	Cyril	Naessens	Chargé de mission économie sociale et solidaire
Département Ille et Vilaine	Thierry	Robin	Chargé de mission développement local
Guéhenno	Christiane	Joubioux	2ème adjointe
Guéhenno	Yannick	Gueguan	Conseiller municipal
Juigné-Des-Moutiers	Brigitte	Maison	Maire
Juigné-Des-Moutiers	Samuel	Legrais	Adjoint
Kergrist-Moëlou	Jeannie	Blin-Connan	Adjointe en charge des affaires scolaires
Kergrist-Moëlou	Gérard	Munier	1er adjoint
La Chapelle-Thouarault	Daniel	Lebois	Conseiller délégué à la vie quotidienne
La Méaugon	Maéla	Laaroussi-Laurent	Conseillère municipale
Langouët	Florence	Flaux	Adjointe / C° Urbanisme
Langouët	Annie	Detoc	Adjointe Cadre de Vie
Le Minihic sur Rance	Sylvie	Sardin	Maire et Vice Présidente Transitions CC Côte d'Emeraude
Le Minihic sur Rance*	Jean-Marc	Duval	1er adjoint à l'urbanisme et au développement des commerces
Martigné-Ferchaud	Julien	Frémont	Conseiller municipal
Molac	Frédérique	Griffon	2ème adjointe – Finances ; Vie associative
Mouazé	Jean-Pierre	Bellec	Conseiller municipal
Mouazé	Stéphane	Faoucher	Adjoint en charge des bâtiments
MRJC35*	Pauline	Constant	Animatrice
Muel	Pierre	Galopin	Conseiller municipal
Notre-Dame-des-Landes	Marine	Guilloux	Adjointe au maire
Notre-Dame-des-Landes	Pauline	Potel	Adjointe à la culture et vie associative
Notre-Dame-des-Landes	Jean-Paul	Naud	Maire
Notre-Dame-des-Landes*	Jean-François	Coyard	Conseiller délégué
Parcé*	Jennifer	Scimia	Conseillère municipale
Plouër-sur-Rance	Marie	Bourel	Chargée aménagement et dynamisation du territoire
Plouër-sur-Rance*	Marina	Goger	Directrice Générale des services
Pôle ESS Pays de Brocéliande	Elise	Queruel	Chargée de mission
Pôle ESS Pays de Brocéliande*	Xavier	Mallet	Co-président du pôle
Pôle ESS des Vallons de Vilaine	Céline	Rocheron	Chargée de développement local
Roche aux Fées Communauté	Maud	Bataille	Gestionnaire et coordinatrice #tiers-lieu la Canopée – co-présidente réseau Bretagne tiers-lieux - coordinatrice des Points Accueil Emploi du territoire, en charge du développement des actions en faveur de l'insertion
Roche aux Fées Communauté / Ville de Martigné-Ferchaud	Olivier	Le Roux	Chargé de mission Territoire
Saint-Armel	Simon	Mc Donnell	Elu en charge des projets participatifs
Saint-Armel			habitante asso Tiers-lieu en création
Saint-Gonlay	Michel	Senotier	élu
Saint-Gonlay*	Alain	Joubrel	élu

Saint-Gonlay*	Loïc*	Boisgérault*	Maire et VP délégué au Patrimoine communautaire et Numérique *
Saint-Hernin*	Christine	Jaouen	Maire*
Saint-Judoce	Martial	Fairier	Maire
Saint-Maugan	Eric	Darrigrand	Conseiller municipal
Saint-Maugan	Jean-Claude	Lefeuvre	Ass. Trait d'Union Malganais
Saint-Maugan	François	de l'Espinay	Conseiller municipal et membre ass. "Sentier des 3 abbayes en Brocéliande"
Saint-Maugan	Anne	Roumy	Conseillère municipale
Saint-Maugan	Hubert	Demée	Membre association
St Brieuc de Mauron/ BRUDED	Charles-Edouard	Fichet	Maire et administrateur BRUDED
St Brieuc de Mauron	Pascale	Reynaud	3ème adjointe
Saint-Samson-sur-Rance	Loïc	Lorre	Maire
Saint-Samson-sur-Rance	Nicole	Lemue	1ère adjointe
Saint-Samson-sur-Rance	Philippe	Roussel	2ème adjoint
Saint-Samson-sur-Rance	Marie-Jo	Souquière	3ème adjoint
Terrain de Jeu(x)	Margot	Sébire	porteuse de projet
Intervenants:			
Saint-Maugan	Etienne	Bonnin	Maire
Saint-Maugan	Déborah	François	habitante
Saint-Maugan	Alexis	Grelier	facilitateur
Saint-Maugan	Charlotte	Bouilleau	facilitatrice
Saint-Maugan	Tristan	Begasse	facilitateur
Lanmodez	Lydia	Domancich	Maire de Lanmodez
Lanmodez	Rémi	Paranthöen	Elu et membre de l'ass. Le Relais de Lanmodez
Bruded :	Mikael	Laurent	Coordinateur / Chargé de développement nord-est Ille-et-Vilaine
	Camille	Menec	Chargée de développement ouest Ille-et-Vilaine et est Côtes d'Armo
	Rozenn	Simon	Remplaçante de C. Menec

*Personnes excusées ou n'ayant pas émargé

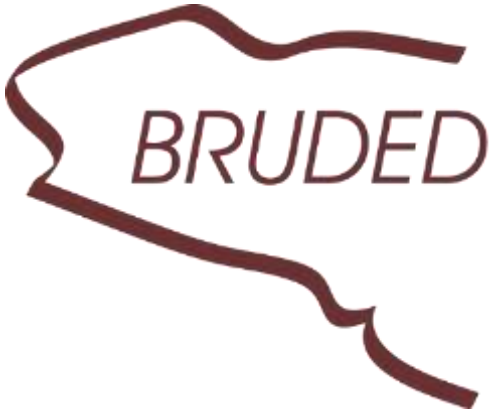

BRETAGNE RURALE ET RURBAINE

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

19 RUE DES CHENES - 35630 LANGOUËT

WWW.BRUDED.FR

BRUDED est soutenu par :